

Ergothérapie

Au plus proche des patients, l'ergothérapeute intervient dans un processus de rééducation de ces derniers. Son objectif est d'atténuer les conséquences du handicap des patients en leur permettant d'améliorer ou de reprendre les activités humaines réduites par leur handicap.

Au final, l'ergothérapeute permet à son patient de récupérer tout ou partie de ses capacités fonctionnelles, et de vivre au mieux avec son handicap dans sa vie quotidienne (au travail, à domicile, etc.). Il est donc un soutien physique et psychologique essentiel.

I. Comment accéder aux études d'ergothérapie ?

En Région Centre, les études d'ergothérapie se déroulent à **l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS) à Chambray-Lès-Tours**, où se poursuivent les années suivantes.

A) Concours d'entrée à l'IRFSS

Les études d'ergothérapie s'ouvrent par un concours, ouvert aux **candidats âgés de 17 ans au moins** au 31 décembre avant ledit concours. *Par exemple, pour un concours de 17 avril 2017, il faut avoir 17 ans avant le 31 décembre 2016, de telle façon à être âgé de 18 ans l'année de son entrée à l'école.*

Il faut également avoir **obtenu son baccalauréat** ou bien être inscrit en classe de **Terminale**.

Les épreuves de sélection correspondent à **3 épreuves écrites et anonymes** :

- Contraction de texte (20 points) - Durée 1 heure
 - Tests psychotechniques (20 points) - Durée 1 heure
 - Biologie-Physique (20 points) - Durée 1 heure (le programme porte sur celui de première et de terminale scientifique)
- ⇒ **attention, avoir 0 à une épreuve est éliminatoire !**

Après avoir obtenu au minimum 10/20, les épreuves d'admission correspondent en une épreuve orale et une mise en situation pratique. Il s'agit d'un entretien afin d'évaluer les motivations du candidat et d'exposer son parcours professionnel, noté sur 20.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total de points d'au moins **30 sur 60**.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection sont de **107€**.

Pour l'année 2016-2017, les inscriptions sont ouvertes **du 5 décembre 2016 à 9h au 7 avril 2017 à 23h59**. Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu le 29 avril 2017 et la formation débutera le 28 août 2017.

B) Après une première année universitaire

1. à Tours

➤ L'accès aux études d'ergothérapie débute par une inscription en **Première Année Commune aux Études de Santé (PACES)**. Cette année se solde par un concours et un classement par filières ; si l'étudiant se place en rang utile pour le classement « ergothérapie », il pourra poursuivre en 2^{ème} année. A Tours, **5 places** du numerus clausus sont réservées à l'ergothérapie. Il s'agit d'un partenariat avec l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale de Chambray-Lès-Tours.

➤ **Licence Sciences Technologies Santé, mention "Sciences du Vivant"** de l'Université François Rabelais, après entretien de sélection. **5 places** sont disponibles via cette voie.

2. à Orléans

➤ **Licence Biologie-biochimie, mention "Sciences de la Vie"** de l'Université d'Orléans sur classement selon les résultats de L1. **5 places** sont disponibles via cette voie.

➤ **Licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS)** de l'Université d'Orléans sur classement selon les résultats de L1. **5 places** sont disponibles via cette voie.

C) Accès direct en 2^{ème} année

Il est possible d'arriver directement en 2^{ème} année d'ergothérapie pour les personnes déjà titulaires :

- d'un diplôme d'état d'infirmier
- d'un diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute
- d'un diplôme d'état de maïeutique
- d'une licence
 - du 1^{er} cycle d'études médicales.

II. Les études d'ergothérapie

Les études se déroulent en **3 ans** à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS), en alternance avec des stages pratiques et des enseignements théoriques. Chaque année est décomposée en 2 semestres ; il y a donc 6 en tout.

Les frais de scolarité sont à hauteur de **2200€ par an** ; il est possible de demander une **bourse** au Conseil Régional, sous conditions de ressources.

A) Enseignements théoriques

La formation théorique s'articule autour de **6 Unités d'Enseignements qui associées aux stages pratiques**, font évoluer les étudiants autour de 10 problématiques :

- Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapique
- Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
 - Mettre en œuvre et conduire des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale en ergothérapie
 - Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques

- Elaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
- Evaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Former et informer

Ce sont les 10 compétences sur lesquelles les étudiants sont évalués pour la validation de leur diplôme.

B) Stages pratiques

Selon leur évolution dans leur formation, les étudiants pratiquent l'ergothérapie au cours de différents stages, dans les différentes structures et établissements dans lesquels ils pourraient être amenés à travailler par la suite.

- Semestre 2 : un stage de nursing de 3 jours + un stage de 4 semaines en ergothérapie
- Semestres 3, 4, 5 et 6 : un stage de 8 semaines chacun en ergothérapie dans chacun des domaines suivants :
 - Soins en santé mentale
 - Soins de suite et de réadaptation, de courte ou de longue durée
 - Intervention sur les lieux de vie : domicile, hébergement, travail, école
- Semestre 6 : stage préprofessionnel de 3 semaines

En tout, il y a **36 semaines de stages** au cours de la formation des étudiants en ergothérapie.

Conclusion : Après 3 ans à l'Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale (IRFSS), les étudiants sont titulaires d'un **Diplôme d'État en Ergothérapie**.

III. Le métier d'ergothérapeute

Le métier d'ergothérapeute regroupe divers aspects, que découvrent les étudiants au cours de leur formation et de leurs stages. L'objectif va être **d'améliorer l'autonomie de son patient**, en établissant un programme personnalisé : pour cela, il doit tout d'abord analyser le handicap du patient et à quel point celui-ci altère ses capacités.

A) Les différents types d'exercices

L'ergothérapeute peut **exercer en libéral** dans son propre cabinet, ou bien en tant que salarié dans un établissement de santé. Il intervient dans toutes les structures où il est nécessaire de mobiliser les patients dont les capacités sont réduites (tant physiquement que psychologiquement), peu importe leur âge : des plus jeunes aux plus âgés. Cela comprend les hôpitaux, les centres de rééducation, les centres de post-cure, les cliniques privées...

Il travaille **en collaboration avec les médecins, les infirmiers, les kinésithérapeutes, etc au sein d'une équipe soignante**.

B) Perspectives d'évolution du métier

La présence des ergothérapeutes au sein du parcours de santé des patients est devenue nécessaires, notamment du fait du **vieillessement de la population**. Par exemple, la perte d'autonomie associée à de nombreuses maladies dégénératives telle qu'Alzheimer ou Parkinson a rendu obligatoire l'augmentation du nombre d'ergothérapeutes.

Dans un cadre totalement différent, ils peuvent être sollicités par des architectes et des urbanistes afin **d'évaluer la place des personnes handicapées dans l'espace public**, et améliorer l'aménagement de ces derniers.

Les compagnies d'assurances font aussi appel à des ergothérapeutes afin d'évaluer les **préjudices** subis par une personne lors d'un accident.

L'ergothérapeute peut ensuite évoluer vers le poste de cadre de santé, ou poursuivre son parcours universitaire afin de valider un Master voire un Doctorat.

Salaires débutant : le salaire débutant est du SMIC, pouvant monter à **2500€** avec l'expérience.

IV. Liens utiles

- Site de l'Association Nationale Française des Ergothérapeutes : <http://www.anfe.fr/>
- <http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/ergotherapie>
- Renseignements sur la formation en ergothérapie [http://irfss-centre.croix-rouge.fr/Catalogue-des-formations/Ergo/\(keywords\)/ergoth%C3%A9rapie](http://irfss-centre.croix-rouge.fr/Catalogue-des-formations/Ergo/(keywords)/ergoth%C3%A9rapie)

Contacts :

Institut de Formation en Ergothérapie – IRFSS Centre Val de Loire

6, Avenue du Professeur Alexandre Minkowsky – CS 40324 - 37173 Chambray-Lès-Tours

Tél. : 02.47.36.58.31

Courriel : valerie.bernard@croix-rouge.fr

Site : <http://irfss-centre.croix-rouge.fr>